

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTRAL, MARDI 2 AVRIL 1850. No. 56.

Discours de M. Donoso Cortés marquis de Valdegamas.

Messieurs,
Retiré de la scène politique pour des causes que mes amis connaissent et que chacun devine, je n'avais pas l'intention de prendre part à cette discussion ni à aucune autre. Si je romps aujourd'hui ce silence, c'est pour accomplir un devoir sacré comme j'estime tous mes devoirs. Cependant, messieurs, le profond abattement qui a motivé en moi la résolution de renoncer à la vie publique, est plus grand aujourd'hui qu'hier, hier il était plus grand que la veille. Mes tristes prévisions s'appliquaient à l'Europe en général; aujourd'hui, par malheur, elles concernent aussi la nation espagnole. Je crois, messieurs, je crois avec la conviction la plus profonde que nous entrons dans une période d'angoisses; tous les symptômes l'annoncent à la fois: l'avenglement des intelligences, l'unanimité des esprits, les discussions sans objet, les luttes sans motif; mais, par-dessus tout, j'étonnerai sans doute beaucoup l'assemblée — la fleur des réformes économiques. Quand cette fleur qui vous agite tous emporte, comme elle le fait maintenant, les esprits, elle est le présage assuré de grandes catastrophes et de grandes ruines.

[Ceci M. le Marquis de Valdegamas passe en revue les principaux arguments des orateurs des différents partis, qui l'avaient précédé dans la discussion. Les uns ayant prétendu que la discussion du budget était un droit et que, par conséquent, on pouvait y renoncer; les autres, au contraire, affirmant que cette discussion était un devoir et que, conséquemment, elle était obligatoire, M. Donoso Cortés fait voir les écueils de chacun des systèmes et conclut: "Où les budgets doivent être discutés, mais ils ne peuvent être discutés dans la forme que vous le voulez."
Puis il continue:
"Mais l'abandon, Messieurs, la grande question, car dans toutes les affaires qui se traitent dans les Congrès et partout ailleurs; il y a beaucoup de questions; mais une seule est la vraie, et j'y arrive. La vraie question est la question économique, c'est-à-dire politique. En me plaçant à ce point de vue, je reconnais trois erreurs très graves, dans lesquelles sont tombés et l'opposition progressiste, et l'opposition conservatrice, et le Ministère jusqu'à un certain point, et jusqu'à un certain point aussi l'opinion publique. Moi, Messieurs, qui attaque l'erreur là où je la rencontre, je la combattrai où je l'ai rencontrée. Voici les trois erreurs que je signale. Première erreur: Les questions économiques sont les plus importantes; seconde erreur: Le temps est arrivé où l'Espagne doit donner à ces questions l'importance qu'elles ont en elles-mêmes; troisième erreur: Les réformes économiques sont choses non seulement possibles, mais encore faciles. Tout le monde est tombé dans ces trois erreurs; je me suis levé ici uniquement pour combattre tout le monde sur ce terrain, pour combattre ces erreurs.
A l'appui de la première de ces trois propositions, intervient ici le témoignage des hommes d'Etat. Si on parle des hommes d'Etat d'aujourd'hui, je ne le nie pas; mais si on parle de ces hommes de colossale stature, fondateurs d'empires, civilisateurs de monarchies, civilisateurs des peuples, qui ont reçu une mission providentielle avec divers

titres, à diverses époques et pour diverses fins; s'il s'agit de ces grands hommes qui sont comme le patrimoine et la gloire des générations humaines; s'il s'agit, pour le dire en un mot, de cette dynastie magnifique qui part de Moïse, pour arriver à Napoléon en passant par Charlemagne; s'il s'agit de ces hommes immortels, je le nie absolument, je le nie. Nul homme, entre ceux qui sont arrivés à l'immortalité, n'a basé sa gloire sur la vérité économique; tous ont fondé les nations sur la base de la vérité politique, sur la base de la vérité sociale, sur la base de la vérité religieuse. Cela ne veut pas dire, car je prévois les observations et je vais au devant d'elles; cela ne veut pas dire que je croie que les gouvernements doivent négliger les questions économiques, que les peuples doivent être mal administrés. Je ne suis pas assez dépourvu de raison et de cœur pour me laisser aller à une semblable extravagance. Je ne dis pas cela, mais je dis que chaque question doit être mise à son rang, et que le rang de ces questions est le troisième, et non le premier: Voilà ce que je dis.

Traiter ces questions, c'est, a-t-on prétendu, le moyen de vaincre le socialisme. Ah! messieurs, le moyen de vaincre le socialisme! Qu'est-ce donc que le socialisme, si ce n'est une secte économique? Le socialisme est fils de l'économie politique comme le vipéreau est fils de la vipère, qui dévore celle qui vient de lui donner la vie. Entrez dans ces questions économiques, mettez-les au premier rang et je vous annonce qu'avant deux années vous aurez toutes les questions socialistes dans le Parlement et dans les rues. On veut combattre le socialisme! Le socialisme ne se combat pas, et cette opinion, dont les esprits forts auraient ri il y a quelque temps, n'excite plus le rire ni en Europe ni dans le monde. Si on veut combattre le socialisme, il faut recourir à cette religion qui enseigne la charité aux riches, aux pauvres la patience, qui enseigne aux pauvres à être résignés et aux riches à être miséricordieux.

Je passe à la seconde erreur: elle consiste à affirmer que le jour est venu pour nous de traiter les questions économiques avec l'importance qu'elles méritent. Messieurs, cette idée date du printemps dernier. La révolution sociale ayant été vaincue dans les rues de Madrid, la question ayant été résolue dans les champs de la Catalogne, l'opinion publique, aveugle alors comme elle l'est presque toujours, a vu en elle comme elle l'est partout, ce que nous étions si assurés de la vie que nous pouvions nous occuper exclusivement des finances. On s'est grandement trompé. L'erreur pourtant était alors excusable; aujourd'hui elle n'est excusable ni dans l'opinion publique, ni dans le Gouvernement, ni dans l'opposition progressiste, ni dans l'opinion conservatrice. Qui oserait dire en ce moment que nous sommes en sûreté? Qui ne voit à l'horizon obscur le nuage de la tempête?

Et qu'on n'allègue pas que la révolution a été vaincue en Espagne, vaincue en Italie, vaincue en France, vaincue en Hongrie; non, Messieurs; ce n'est pas la vérité. La vérité est que toutes les forces sociales concentrées et portées à leur plus haut degré de puissance, ont suffi à peine, et n'ont rien fait de plus que suffire à peine à contenir le monstre.

Ce n'est pas ici, c'est en France qu'on connaît les progrès du socialisme. Eh bien, sachez que le socialisme a trois grands théâtres. En France sont les disciples, rien que des disciples; en Italie sont les séides, rien que des séides; en Allemagne sont les pontifes et les maîtres. La vérité est, Messieurs, que malgré ces victoires, qui n'ont de victoires que le nom, le sphinx effrayant est devant vos yeux et qu'il ne s'est trouvé jusqu'ici aucun Oedipe qui sût déchiffrer l'énigme. La vérité est que le redoutable problème est debout et que l'Europe ne sait ni ne peut le résoudre. Voilà la vérité. Pour l'homme qui a une raison saine, du bon sens et un esprit pénétrant, tout annonce une crise prochaine et funeste, un cataclysme comme jamais les hommes n'en ont eu. Pensez, Messieurs, à ces symptômes qui ne se présentent jamais, et surtout qui ne se présentent jamais réunis sans annoncer d'épouvantables catastrophes.

Aujourd'hui, en Europe, toutes les voies, même les plus opposées, conduisent à la perdition. Les concessions perdent les uns, la résistance perd les autres. Ou la faiblesse doit causer la mort, vous voyez des princes faibles; ou l'ambition doit amener la ruine, vous voyez des princes ambitieux; ou le talent même doit mener à l'abîme, Dieu place des princes doués de talents.

Et ce qui arrive avec les princes arrive avec les idées. Toutes les idées, les plus misérables comme les plus grandes, produisent les mêmes effets. Jetez les yeux sur Paris et Venise, et voyez le résultat de l'idée démagogique et de l'idée magnifique de l'indépendance italienne. Et ce qui arrive avec les princes

et avec les idées arrive avec les hommes. Messieurs, où un seul homme suffirait pour sauver la société, cet homme n'existe pas, ou bien, s'il existe, Dieu dissout pour lui un peu de poison dans les airs. Au contraire, quand un homme seul peut perdre la société, cet homme se présente, cet homme est porté par les bras des nations, cet homme trouve tous les chemins apaisés. Si vous voulez voir le contraste, regardez la tombe du maréchal Bugeaud et le trône de Mazzini. Et ce qui arrive avec les princes, avec les idées, avec les hommes, arrive aussi avec les partis.

Messieurs, je sollicite votre attention, car ceci est pour nous d'une application plus immédiate. Où le salut de la société dépend de la dissolution de tous les partis anciens et de la formation d'un nouveau parti composé de tous les autres, les partis s'efforcent de ne pas se dissoudre et ne se dissolvent pas. C'est ce qui arrive en France. Le salut de la France serait la dissolution des partis bicapitaliste, légitimiste, orléaniste, et la formation d'un seul parti monarchique. Eh bien! dans cette France, où le salut de la société dépend de la dissolution des partis, les bicapitalistes pensent à Bonaparte, les orléanistes au comte de Paris, les légitimistes à Henri V. Et, tout au contraire, là où le salut de la société exigerait que les partis gardassent leur ancien drapeau, ne s'efforcent pas eux-mêmes, afin que tous leurs membres puissent combattre, réunis, de grands et nobles combats; là où cela serait nécessaire comme en Espagne, là les partis se dissolvent.

combattue par la volonté des hommes, étant soutenue, comme elle l'est, par la force même des choses. Voilà l'explication de la durée de la république française.

En m'entendant parler à la fois de l'autorité divine et de l'autorité humaine, on me dira peut-être: Qu'est-ce que les questions religieuses ont à voir avec les questions politiques? Je ne sais, Messieurs, s'il se trouve ici un député qui croie qu'il n'existe aucun rapport entre les choses politiques et les choses religieuses; s'il en est un, je vais montrer leur relation nécessaire d'une manière telle qu'il la verra de ses propres yeux et qu'il la touchera de ses propres mains.

La civilisation a deux phases: une que j'appellerai affirmative, parce qu'en elle la civilisation repose sur des affirmations; je l'appellerai aussi progressive, parce que ces affirmations, sur quoi la société repose, sont des vérités; et enfin je l'appellerai catholique, parce que le catholicisme embrasse dans leur plénitude toutes ces vérités et toutes ces affirmations. L'autre phase de la civilisation, je l'appellerai négative, parce qu'elle repose exclusivement sur des négations; je l'appellerai décadence, parce que ces négations sont des erreurs; et je l'appellerai révolutionnaire, parce que ces erreurs se changent à la fin en révolutions qui bouleversent les Etats.

FEUILLETON.

Conversion d'une famille protestante.

PAR MME CAMILLE L...
Voici ce que Dieu m'a donné de voir, ce qu'il m'a fait la grâce d'admirer dans la joie d'un chrétien et ce que, je l'espère, il m'aidera à raconter.

Il y a quelques années, plusieurs familles anglaises vinrent se fixer à Quimper; deux surtout nous furent recommandées, à notre grand déplaisir, car, disons-nous, à quoi bon faire de si nouvelles et de si fugitives connaissances? Que viennent faire ici tous ces anglais? ce qu'ils viennent à faire, les uns viennent s'y convertir; les autres, comme plus dignes de nous, étaient envoyés de Dieu pour recevoir ses pauvres exilés de la famille du Christ, pour conduire ces aveugles-nés et pour rattacher ces membres déseignés un corps de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

da vers nous les pas de Marie S..., et grâces soient rendues à Dieu, qui a, pendant quatre ans, honoré notre Quimper de la présence de ce bel ange! Mariée à dix-huit ans, elle en avait vingt-six quand nous l'avons connue. Elle n'avait point d'enfants. En avez-vous beaucoup désiré, lui demandai-je un jour? Désiré, je suis pas, me répondit-elle dans son jargon irrégulier langage; mais, demandé, jamais: Dieu sait faire. Chère et douce amie! il me l'avait prêté un temps ce Dieu, pour que je visse bien ce qu'il sait faire d'un cœur qu'on lui livre et d'une âme qu'on lui abandonne. Sous les voiles de la modestie d'une sainte, de la timidité et de la sauvagerie d'un enfant, elle cachait une science profonde, et, sous des dehors un peu froids, elle renfermait un cœur plein de tendresse, de candeur et de fermeté; et, en la suivant dans sa vie et la voyant s'emparer irrésistiblement de toutes les volontés, on pouvait dire: Elle conçoit avec force; elle opère avec douceur.

rait d'enfer qu'on il me serait pas; seulement est il était son mari ce qui gâtait tout; et puis encore, moins habile que George Sand. Eugène Sue, etc., elle ne savait point envelopper le blasphème dans les plus de nuances tantôt sombres et opaques, tantôt transparents et légers et, apercevant de loin les beautés du catholicisme, elle lisait avec une simplicité qui faisait mal: Simon mari va en enfer, je veux y aller aussi: la voilà telle que l'avait laissée le protestantisme, qu'elle aimait cependant et qu'elle méprisait avec plus de fiabilité et beaucoup de ses coreligionnaires. Nous verrons ce que sera en faire la vraie foi, la véritable Eglise de Jésus-Christ.

leurs fatigues, et, tout étonnés de tant de bonté, soupçonnant un peu cependant la cause d'un si grand zèle; ils ne peuvent échapper à ce charme et commencent par l'aimer, tout en se promettant bien, surtout monsieur W..., que la tête ne suivait pas le cœur.

Mme S..., Irlandaise et catholique de naissance, arriva la première. C'était bien la instrumment choisi; car nulle raison n'avait porté son mari à préférer notre ville; il y était venu, comme lui-même le disait, ne sachant pourquoi, si ce n'est parce que, après une longue course, il lui fallait enfin se reposer quelque part. Il y avait dans les secrets d'un haut lieu plus haute, une plus miséricordieuse mission de ce choix. Bénie soit l'étoile qui gui-

derrière nous le plus beau de tout lui manquait; il s'était dépossédé de cette chose sublime dont celui qui connaît si bien les besoins de l'âme et du cœur a dit: *Porro unum est necessarium.* Il n'avait pas la foi. Ni catholique, ni protestant, tout culte extérieur lui eût été insupportable et paraissait ridicule à son esprit et hostile à sa raison. Il haïssait nos prêtres et méprisait seulement les siens, adouciement peu désirable. Il croyait le prêtre catholique coupable des plus grands crimes et le ministre protestant, gâté par l'abondance ou par le désir du gain, insuffisant pour les plus petites vertus. Jugez de son mécontentement et de son effroi quand, venu dans ce Quimper dont l'aspect lui causa je ne sais quelle secousse intérieure, il se trouva que le logement qu'on lui avait loué était une petite maison tout près du séminaire. Il me foudra, dit-il, parcourant tout agité son jardin, il me foudra exhaler mes murs. Voilà vraiment un joli petit voisinage que l'on m'a choisi là!

Mme W..., âgée de trente-deux ans, en avait quinze quand elle se maria, et vraiment si elle n'eût été mère d'une fille de cet âge, on eût pu croire que c'était toujours là l'enfant qui avait charmé M. W..., tant il y avait en elle de douceur caressante, de vivacité naïve et quelque chose, tout à la fois, d'incertain et de spontané. Elle aimait son mari avec tout l'entraînement de ses quinze ans passés depuis longtemps, donnant quelque fois à son amour le langage de nos romanciers et de nos feuilletonistes, qu'on hâterait pour elle, cependant, elle ne connaissait pas. Elle ne voyait, comme eux, de ciel qu'on il se-

quant au petit Charles, qui n'avait pas encore trois ans, c'étaient les promesses de la famille, c'était l'enfant bonté de son de sa

tion. Et, dans l'ordre politique, qu'elle est la négation qui correspond à cette négation de la providence? Dans l'ordre politique, le parti progressiste, qui répond au déiste niant la Providence, se présente et dit: Le roi existe, le roi régit, mais le roi ne gouverne pas. Ainsi la monarchie constitutionnelle progressiste appartient à la civilisation négative du premier degré.

Seconde négation: Le déiste nie la Providence; les partisans de la monarchie constitutionnelle, comme l'entendent les progressistes, nient le gouvernement; alors, dans l'ordre religieux, le panthéiste s'avance et dit: Dieu existe, mais Dieu n'a pas d'existence personnelle, Dieu n'est pas une personne, et, n'étant pas une personne, il ne régit ni ne gouverne; Dieu est tout ce que nous voyons, tout ce qui vit, tout ce qui se meut: c'est l'humanité. Voilà ce qu'est le panthéiste, de sorte que le panthéiste, bien qu'il ne nie pas l'existence absolue, nie l'existence personnelle, nie le règne de Dieu et la Providence.

Le républicain vient alors et dit: Le pouvoir existe, mais le pouvoir n'est pas une personne; et n'étant pas une personne, il ne régit ni ne gouverne; le pouvoir est tout ce qui vit, tout ce qui existe, tout ce qui se meut: dès lors, c'est la multitude, dès lors il n'y a plus de moyen de gouvernement que le suffrage universel, ni de gouvernement que la République.

La suite au prochain numéro.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 2 AVRIL 1850.

L'Avenir.

Ce journal, a recommencé à paraître sur la scène, sa méditerranée, et tout d'abord il s'est mis à l'œuvre pour distribuer sa part d'avis et de blâme à chacun de ses adversaires. Tout naturellement nous avons voulu savoir quelle serait désormais sa ligne de conduite religieuse. Nous avons trouvé la déclaration que voici:

Même abstraction faite de notre désir sincère de ne pas faire entrer dans les limites de notre programme aucune pensée d'hostilité contre le clergé, comme corps religieux, nous dirons en outre que plus que jamais nous désirons borner nos différends avec ce corps à ce qu'exige de notre part la plus légitime défense dans le cas d'attaque de sa part.

Qu'on le prenne donc pour dit, nous nous tiendrons constamment sur la défensive vis-à-vis de nos adversaires religieux.

Maintenant, quelle est la portée de cette déclaration? Renseigné-t-elle un sens dont les adversaires de l'Avenir aient tenu le secret? Il est évident que nous devons à la vérité nous force de dire que, s'il n'en est pas ainsi, nous devons signaler une étrange contradiction entre les paroles et les actes de Messieurs les Rédacteurs.

Comment, MM. les Rédacteurs, vous prétendez vous tenir sur la défensive vis-à-vis du clergé et ne plus l'attaquer comme corps religieux? Et cependant, la première page de votre journal est couverte des furibondes diatribes de Victor Hugo contre le Clergé du monde entier; de ces diatribes qui ont fait jeter le cri d'indignation à tout ce qu'il y a d'hommes, en Europe, je ne dis pas seulement de religion, mais encore d'ordre et de paix sociale! Vous savez, messieurs, que ce discours de Victor Hugo avait reçu la censure qu'il méritait de la part de l'immense majorité de la Chambre Française qui, certes, n'est pas trop dévote. Vous savez que ce discours n'avait été applaudi, à peu d'exceptions près, que par ces furibonds, ces hommes de sang qu'on appelle les Montagnards. Vous savez que ce discours n'avait été prononcé que pour réveiller contre les Prêtres ces haines que n'ont pu éteindre les flots de leur sang. Vous savez que ce discours pouvait avoir pour résultat, ici, de faire naître des haines semblables. Vous savez tout cela, vous savez que l'expression de parti clérical dans la bouche des impies du jour signifie le corps entier des ministres de

l'Eglise, que l'on veut hypocritement séparer de l'Eglise elle-même, parce qu'on comprend que la tactique ne serait pas habile, si on allait ôter à l'irreligion ce mas que sous lequel on la déguise; vous le savez, et cependant vous reproduisez le discours de M. V. Hugo, non seulement sans commentaires, mais encore avec une approbation qui n'est que trop évidente, par les citations que vous en tirez pour les placer comme épigraphes en tête de vos articles. Et encore, c'est à propos de la liberté d'enseignement réclamée par l'Eglise de France contre le monopole universitaire, que vous semblez donner gain de cause à ce poète orateur! Croyez-vous, messieurs, que nous n'avons pas un droit légitime de vous attribuer l'intention de faire refléter sur le Clergé Canadien ces préjugés haineux que l'organe des Montagnards a voulu attiser dans le cœur des Français contre ce qu'il appelle le parti clérical? Croyez-vous, messieurs, qu'en vous abstenant vous-mêmes de traiter le Clergé dans la fange, vous auriez tout droit de le faire outrager par d'autres dans vos colonnes, et d'y insérer, par exemple, les sales et impies productions d'un monsieur B. du comté de H. ou de tout autre monsieur de la même école? Si ce sont là vos prétentions, attendez-vous à être combattus et à voir votre feuille dénoncée comme ennemie de ce que nous avons mission de défendre au nom d'une cause sacrée. Nous vous le disons hardiment, messieurs, vous ne nous feriez pas prendre le change. Ce ne sont pas des paroles que nous voulons, mais des actes. La liberté de la presse ne va pas jusqu'à faire d'un journal un porte-ordure, suivant l'expression dont vous êtes les inventeurs. C'est ainsi, du moins, que nous l'entendons.

En résumé, messieurs, nous vous dirons bien clairement et intelligiblement que nous jugeons de l'esprit de votre journal non seulement par vos propres écrits, mais encore par vos extraits ou correspondances. Ce que nous voulons empêcher, avec l'aide de Dieu, c'est la diffusion des doctrines capables d'arracher le sentiment religieux du cœur du peuple. Sous quelque forme que de telles doctrines soient offertes dans un journal, nous avons la plus stricte obligation de les combattre et nous le ferons. La responsabilité des conséquences d'une lutte retomberait sur ceux qui auraient le fatal entêtement de nous y forcer.

N. B.—L'Avenir semble attribuer à une plume de Montréal les écrits signés: "Un Ami de la Religion," rien n'est plus mal fondé que ce soupçon.—Sua laus cuique.

BULLETIN.

Coalition impossible.—Opinions des journaux.—Réformes judiciaires au New-Brunswick.—Condamnation à mort pour meurtre.

Aucun fait n'est encore venu donner le coloris de la vraisemblance à ce projet d'une coalition ministérielle que les journaux quelque peu turbulents ont prédite, uniquement peut-être parcequ'ils la souhaitent. Cette coalition, d'ailleurs, ne serait plus elle-même un fait possible, dût le ministère tenter l'essai: ce qu'il est difficile de croire. Lord Elgin n'a proclamé l'année dernière, hostiles aux libertés du pays, ceux dont il serait en ce moment question d'adopter les chefs: à une section de notre cabinet libéral, semble avoir créé un empêchement absolu à toute combinaison de ce genre. Ce fait est assez récent pour qu'on se le rappelle, ainsi que les circonstances malheureuses qui ont nécessité cette expression de sentiments de la part de Son Excellence. Le Montreal Gazette adopte cette opinion et regarde toutefois comme une assertion calomnieuse cette dénonciation de Lord Elgin si défavorable aux vues de la section politique dont ce journal est le défenseur. Ce que dit cette feuille de l'improbabilité d'une coalition des libéraux et des Tories indique clairement le sens de la situation, telle du moins qu'il lui plaît de l'envisager, et en même temps ce qu'elle en espère.

"Nous sommes (dit le Montreal Gazette) bien aise de ce cri de coalition; car, comme le chant de la syène, on ne l'entend jamais qu'au moment où le vaisseau est au milieu des récifs, et son équipage dans l'attente d'une

destruction prochaine. Au moment où nous traçons ces lignes, rien ne saurait être plus agréable à nos lecteurs que d'y prêter l'oreille. Il peut, il doit même, ainsi que les chants de la syène, être totalement faux dans la réalité, mais le fait seul qu'il est entendu est le précurseur de l'autre fait qui doit suivre: que l'équipage sera néanmoins sous peu à l'agonie; et il sera plus habile nageur qu'il n'est possible, selon nous, d'en trouver un dans le présent ministère, celui qui aura la force de se tenir à flot quand arrivera le naufrage de tous.

"Mais avec qui se formera la coalition? La rumeur parle de M. Hincks et Merritt d'un côté, et Sir Allan McNab et M. Cayley de l'autre, pour le Haut-Canada, et de M. Badgley et d'un candidat rejeté aux dernières élections municipales de Montréal, pour le Bas-Canada.

"Voyez l'entière impossibilité de la chose. Nous soutenons avant tout que nul homme qui l'an dernier, était un conservateur, ne peut en aucune circonstance, entrer en office, aussi longtemps qu'il lord Elgin sera gouverneur-général. Son Excellence a dénoncé le parti conservateur comme "l'ennemi des libertés de son pays"; lequel d'autre ceux qui le composent, s'il a quelque respect pour lui-même, voudrait accepter d'elle un office, tant que cette calomnieuse assertion à l'égard reste authentique dans la Gazette Officielle! Encore une fois, Son Excellence dans le dessein d'enlever les sympathies des Canadiens Français, les a pressés de ne rechercher d'appui que dans la nuance libérale des partis du Haut-Canada, de ne voir que là seulement ses meilleurs amis, en les prévenant contre toute union avec les conservateurs des deux sections de la province. Quelle grâce aurait Son Excellence si, pour préserver de la ruine une administration corrompue sur le penchant de sa ruine, elle conseillait ce rapprochement qu'elle a officiellement réprouvé, il y a neuf mois? Mauvaise comme l'a été la conduite de sa seigneurie en Canada, et dénuée de principes comme l'a été son administration, nous pensons qu'après tout sa seigneurie doit tenir à prendre soin de ce qu'il lui reste encore de caractère politique. Mais une pareille coalition à la suite de ses déclarations précédentes, l'exposerait à une grave atteinte."

Ce passage ne respire pas uniquement l'esprit de haine, d'antagonisme et des vieilles rancunes de parti, mais on y trouve un peu de tout cela. Des déclarations théâtrales sont la ressource ordinaire des partis qui ne voient pas qu'une administration quelconque ait rien de mieux à faire que de leur céder la place. La Gazette comprend ce rôle.

Le Transcript, cette fois, ne blâme ni n'approuve les saillies de la Gazette. Il se borne à reproduire entr'autres passages le paragraphe où cette feuille dit que la seule chance de viabilité d'un cabinet nouveau, serait d'avoir à sa tête M. George Moffatt.

La législature du New-Brunswick, s'est sérieusement occupé de la réduction des émoluments des fonctionnaires de la justice. Voici les observations du Transcript au sujet des nouvelles économies judiciaires adoptées par ce corps législatif.

"Nous ne croyons pas qu'il soit tout-à-fait expédient d'insister sur les réductions, du moins quant à celles qui affectent les appointements des juges.

"En diminuant leurs recettes, non seulement la Province empêchera les hommes de capacité suffisante dont les facultés intellectuelles et physiques sont dans leur force, et qui, par là même, peuvent retirer le plus de bénéfice de leur clientèle au barreau, d'acquiescer l'office (de juge), mais les empêchera jusqu'à un point très marqué, d'être aussi indépendants qu'ils devraient l'être des personnes remplissant une charge de distinction et de responsabilité comme celle qu'ils occupent."

C'est le 8 janvier que la sanction royale a été donnée à l'Acte par lequel sont réduits les émoluments des juges au New-Brunswick; mais cette loi ne s'applique pas aux juges actuels de la Province. Elle limite les appointements des futurs Présidents des cours seulement (chief justices) à £700 par année, et à £300 chacun, les Maîtres des rôles et Juges Pointés de la cour suprême. L'allocation de £250 aux juges des cours de circuit pour frais de transports, leur doit être continuée.

Les dernières assises criminelles de ce district ont vu se dérouler devant elles un tableau passablement chargé de délits et de crimes. L'affaire célèbre a été le procès et la condamnation pour meurtre de l'infortuné Ingram. (1) En face de l'arrêt solennel qui le condamne, nous ne pouvons que déplorer le malheur de cet homme engagé dans une voie funeste par les persécutions extrêmes de ses ennemis.

Le 30 mars, jour des sentences, le défenseur de John Ingram, M. Johnson, présenta à la cour une motion tendant à obtenir un arrêt de jugement, jusqu'à ce que l'intention de l'Exécutif à cet égard fût connue; cette motion était appuyée sur un affidavit du condamné, et de celui d'un juré qui avait participé à l'instruction du procès.

La cour refusa de recevoir les affidavits et ne put, pour cette raison, accorder la demande de surséoir.

Sur la question faite au prisonnier s'il avait à dire quelque chose pour qu'une condamnation à mort ne fût pas prononcée contre lui, il dit ne pouvoir parler, et se contenta de faire parvenir un papier aux Juges. Dès qu'ils en eurent pris connaissance, le condamné en requit la lecture au public, mais les juges ne déférèrent pas à sa prière et lui firent observer...

(1) Nous avions le désir de faire connaître aujourd'hui les circonstances qui ont amené le procès de cet infortuné; mais force nous a été de différer jusqu'à vendredi.

ver que le contenu de cet écrit lui ferait indubitablement plus de tort que de bien.

Après la proclamation d'usage, M. le juge Aylwin prononça la sentence de mort après l'avoir fait précéder d'une adresse spéciale qui impressionna vivement l'auditoire. En voici la substance:

"John Ingram, votre procès a été fait devant un Jury de votre choix, et vous avez été trouvé coupable du crime odieux de meurtre. Les circonstances qui ont accompagné la mort de William Watson font de l'acte au moyen duquel vous l'avez privé de la vie, un meurtre aux yeux de la loi, et rien autre chose. Vous avez présenté pour votre défense, et vous avez eu la liberté la plus ample de prouver certains faits qui n'existent ni n'attestent en aucune manière un crime de cette nature. Les armes à feu ou autres armes offensives peuvent être employées à repousser la violence en certains cas, mais jamais pour commettre une agression. Il paraît que vous avez fait feu sur ces personnes lorsque vous étiez dans le chemin public, et non sur votre propriété pour la défendre. Si, cependant, vous aviez tiré de l'échecoute qui vous appartenait, vous n'en seriez pas moins coupable de meurtre. Ceux sur qui vous avez dirigé le coup n'étaient coupables que du délit de trespass, (infracton du droit de propriété), même en venant avec l'intention de disperser les animaux que vous aviez parqués dans votre champ. Notre législature a décidé qu'une offense de ce genre serait punie par une amende n'exécédant pas cinq louis. Malheureusement pour vous, vous vous êtes fait vous-même votre législateur et votre tribunal, et, plus malheureux-mont encore, l'exécuteur de votre propre décision. Vous n'avez interpellé le défunt sur aucune espèce d'accusation, — vous ne lui avez laissé aucun moyen de se défendre, mais l'avez cité devant l'arbitre suprême, sans qu'il y eût préparé. Faites la comparaison de sa cause avec la votre. En premier lieu, l'accusation portée contre vous a été soumise à un Grand Jury (Jury d'accusation). Vous avez ensuite subi de la même manière votre procès devant un jury formé de vos compatriotes, ayant eu pour défenseur un conseil habile et rempli de lumières. Ce même conseil a été entendu sur la demande d'un arrêt de jugement qu'il a faite en votre faveur, et, même après la sentence, vous avez encore le tems de réclamer de l'autorité compétente le privilège de la clémence royale. Vous n'avez donné à celui qui n'est plus aucun de ces avantages; cependant il était votre frère, comme il était le mien, comme il est celui de chaque membre de la société, et le mal qui lui a été fait appelle un châtement. La justice humaine est faillible, mais il vous est laissé un tems que vous n'avez pas accordé vous-même à autrui, pour vous mettre en état de paraître devant le tribunal infaillible d'en-haut. Vous vous êtes proposé les motifs d'espérance qui témoignent de vos convictions religieuses, et je suis content de voir que dans le document que vous avez soumis à la cour, vous avez dit un mot de votre religion. L'exécution de la sentence abrégera inévitablement votre carrière, mais la mort est notre commun partage à tous. Vous aurez le tems de méditer et de vous repentir. Votre vie passée n'a pas été de tout irréprochable, et les airs de vos conseillers, spirituels vous finiront matière aux réflexions et au repentir. Mais il est dans cette affaire une autre circonstance aggravante. Vous avez exposé votre enfant à partager votre sort. Vous vous êtes fait accompagner de lui en allant commettre un acte de violence. Que ceci serve d'avertissement à tous les pères. S'ils veulent se faire suivre de quelqu'un pour faire le mal, qu'ils s'adressent aux étrangers, non à leurs propres fils. Considérez dans quelle position deux de vos enfants ont été engagés: L'un à vos côtés à cette même barre, menacé du même péril que vous, l'autre rendant témoignage de la cour en exposant sa propre vie.

"Je ne vous en dirai pas davantage; mes paroles n'opéreront vraisemblablement que peu pour votre bien; c'est à vous de le faire en réfléchissant sur votre vie passée. Songez que si nous n'apportons rien en ce monde, non plus, nous n'en pouvons rien emporter, et que votre conscience vous dise si vous ne vous êtes pas trop chargés vous-même au sujet de vos biens d'ici-bas. Ne vous êtes-vous pas trop occupé d'eux en regardant des matières plus importantes, et n'avez-vous pas obéi à la crainte de les perdre jusqu'à vous laisser entraîner par elle à commettre le crime!

"Maintenant il ne me reste plus rien à faire, si ce n'est à rendre la sentence que prescrira la loi.—Que vous, John Ingram, serez conduit de ce lieu à la prison commune de ce district, pour là demeurer jusqu'à vendredi, le troisième jour de mai prochain, et de là, le dit jour, être mené à la place de l'exécution, et y être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive; et puisse le Dieu tout-puissant avoir pitié de votre âme!"

Le prisonnier fondit en larmes lorsqu'il apprit que cette sentence allait être prononcée contre lui et entendit, agenouillé, le discours du Juge sans interrompre ses sanglots. Quand le tout fut fini, il se leva, gestonna vivement et donna des signes de désespoir qui se continuèrent jusqu'au moment de sa sortie de la salle d'audience.

Appréciation de la position actuelle de l'Europe et présages pour l'avenir.

Comme nous l'avions promis dans notre dernier numéro, nous reproduisons aujourd'hui le discours d'un homme qui s'est créé dans ces derniers temps, une réputation européenne, seulement par quelques lettres publiées dans les journaux, et un discours prononcé. Nous voulons parler de M. Donoso Cortés, marquis de Valdegamas. L'insertion de ce document dans nos colonnes ne doit pas être prise pour la preuve d'une adhésion entière aux idées de l'orateur. Mais, nous croyons que, quelque jugement que les lecteurs puissent porter sur l'illustre Espagnol, il ne peut que leur être agréable de le suivre dans ses considérations si profondes et si philosophiques. Le journal l'Univers, d'où nous reproduisons ce discours, l'accompagne de l'appréciation suivante:

M. Donoso Cortés étudie l'état du monde à la lueur de ce flambeau de la foi, sans lequel la raison humaine s'égaré et le génie lui-même n'embrasse que des horizons bornés. L'assemblée ou siège illustre l'avait chargé de résumer une longue et violente discussion, ouverte au sujet de l'autorisation réclamée par le gouvernement, et déjà souvent renouvelée, de continuer à lever les impôts en attendant le vote du budget, qui n'est point dressé. Après avoir vécu en paix de mots ce débat paisible, l'orateur a cherché dans la question ce que personne encore n'y avait vu. L'Espagne constitutionnelle, trop imitative de ce qui se fait ailleurs, se préoccupe beaucoup des réformes économiques. M. Donoso Cortés s'est attaché à montrer, d'une part, que ces réformes n'ont pas l'importance qu'on leur attribue, et d'une autre part, qu'il n'est ni prudent de les aborder ni facile de les accomplir. On imagine difficilement, avant de l'avoir entendu, ce que le génie de l'orateur catholique a su tirer d'un pareil sujet. Il s'élève comme d'un bond à cette hauteur où la pensée, embrassant l'ensemble des choses humaines, découvre le lien merveilleux qui unit et sonde du même regard les mystères du passé et ceux de l'avenir. Rien de plus grand, de plus vrai, de plus frappant n'a été dit sur la situation actuelle du monde, et ne rend mieux raison de ce vaste chaos. Bien rarement, de nos jours, il a été donné à la parole de l'homme d'exprimer avec tant de force tant de vérités à la fois, et nous ne savons pas si jamais aucune tribune a été honorée par de pareils accents.

L'éloquence de M. Donoso Cortés est plus grande que son auditoire, quoique son auditoire soit toute une nation; elle s'adresse au monde.

"C'est un illustre citoyen de la famille chrétienne qui entretient la famille chrétienne tout entière de ses plus grands et de ses plus durables intérêts. Tout entière elle a besoin des vérités qu'il lui annonce. Puisse-t-elle être entendue! Puisse Dieu, qui a voulu placer sur ces lèvres sublimes quelque chose de l'esprit et de l'accent des prophètes, lui permettre qu'il s'ouvre en vain!"

Les prévisions de M. Donoso Cortés sont tristes et effrayantes. Qui oserait dire qu'elles ne sont pas fondées? Qui oserait dire qu'elles ne sont pas le point d'accroissement, si la clémence divine n'éclate bientôt par quelque trait inouï de miséricorde? Le monde est perdu, c'est le cri de tous ceux qui le connaissent; il ne peut être sauvé que par un miracle qu'il n'attend pas, qu'il n'emploie pas, et que, dans sa folie, il va jusqu'à ne pas croire nécessaire. Bah! dit-il, les affaires reprennent, la rente monte, les armées sont sûres, l'argent ruisselle, et les dernières catastrophes, en ralentissant la production, n'ont fait que désencorcer les magasins. On danse, on déclare, on conspire; les panacées abondent, on est même embarrassé de les choisir. On ne songe pas à ces milliers de bandits, répandus partout, que leurs chefs n'ont qu'à lâcher à propos pour mettre immédiatement en feu toute l'Europe; on ne songe pas que les campagnes sont atteintes, que partout la vie morale est épuisée ou s'épuise; on ne songe pas que cette armée, cette dernière armée qui tient encore va tout d'un coup, par le seul effet de sa constitution, se rouiller et se dissoudre comme l'est; que, d'armée en armée, ses cadres se remplissent d'hommes formés dans les clubs et dans les écoles socialistes du village; on ne songe à rien, on s'amuse, et la société errante au bruit des violons. Ainsi périt la vieille aristocratie en 1789, obliuiscie jusqu'au dernier moment de ses périls, parce qu'elle l'avait été de ses devoirs; ainsi périt l'aristocratie de l'ère révolutionnaire, la bourgeoisie, plus obliuiscie, plus égoïste, plus impie, plus gâtée, et par là même plus aveugle que l'autre ne le fut jamais. Mais, la bourgeoisie vaincue et détruite, que restera-t-il? A qui sera livré le monde? La voix du citoyen Chenu s'élève d'en bas pour nous l'apprendre: ce serait trop d'espérer Proudhon et sa séquelle d'écrivains; ces gens de lettres ont encore trop de culture; le monde sera des maîtres qui ne savent pas lire, et la grande parole de Donoso Cortés tonne comme du haut des aînés et annonce quels vainqueurs suivront ceux-là. Plusieurs années avant la révolution de février, le maréchal Bugeaud disait: Le futur dictateur de la France, fume en ce moment sa pipe dans un biveau de l'Algérie. Ce dictateur est venu. Un jour l'a usé. Or est maintenant le futur dictateur de la France? Dans quelle lutte sauvage lutte-t-il contre la vermine qui l'empêche de dormir, tandis que nous rions des héros de M. Chenu?

La tirade de notre correspondant Lyonnais contre l'Angleterre a blessé quelques lecteurs judicieux de notre feuille. De peur qu'on n'ait pas suffisamment compris le sens que nous voulions donner aux quelques mots en tête de la correspondance, nous dirons aujourd'hui, plus explicitement, que nous avons vu, dans le passage en question, les restes de cette antipathie qui a si longtemps régné entre deux peuples qui s'admirent en se jalouxant; et partant de cette haine, nous étions persuadé que les meilleurs Bretons s'égareraient de la boutade de notre brave et estimable Lyonnais.

Nous avons reçu le 1er Numéro du nouveau journal l'Ordre Social; nous lui souhaitons encore une fois succès et encouragement.

La Sentinelle du Peuple a fait à Québec son apparition régulière le 26 mars, par l'émision de sa première feuille. La propriété ainsi que la rédaction en appartiennent à un comité de collaboration.

Nouvelles Religieuses.

CONVENTIONS EN SUÈDE.—On écrit de Hammersmith (près Londres), le 12 février, à l'Éditeur du Tablet:—cher monsieur, —Il y a quelque temps, je mentionnai dans le Tablet le cas d'une femme de Stockholm, qui était poursuivie par le consistoire pour être traitée dans le giron de l'Église. Vous serez heureux d'apprendre que la poursuite, a enfin été abandonnée, et qu'en conséquence un grand nombre de prosélytes se sont déclarés et que d'autres se présentent continuellement. L'auteur de mes informations ajoute: "Des schismes se préparent de tous côtés dans l'Église (Luthérienne) établie. Tous ces partis sont intéressés à la cause de la liberté religieuse, que tous paraissent désirer, et qui par conséquent ne saurait être bien éloignée."

Que conclure le lecteur, des lignes qui précèdent? Que la liberté religieuse n'existe pas dans la protestante Suède, et qu'on fait des procès à ceux qui se font Catholiques. Nous signalons ce fait important au Montreal Witness il pourra lui rappeler la tolérance des sectaires. Qu'il mette cela dans son sac de procès.

mère. La première fois qu'il vit une croix, il courut vers elle et l'embrassa; quand il aperçut une image de Marie, il l'appela sa mère, et à l'approche d'un prêtre il ôta son petit chapeau. Un jour que sa bonne l'avait conduit à la maison des Dames du Sacré-Cœur, ayant pour la première fois de sa vie rencontré des religieuses, il accourut tout joyeux vers elle et lui dit dans son gentil langage: Quelles belles dames noires! Ces femmes-prêtres, n'est-ce pas, ma bonne?

Bientôt cependant les jeunes filles et les enfants s'habituaient à aller à l'église avec Mme S..., et les parents, charmés de tout de preuves d'amour données à leur jeune famille, l'y suivaient aussi quand ils ne pouvaient la voir ailleurs, ne sachant plus se passer d'elle. C'est nous disait M. W..., la plaisante image de votre Vierge. Quand je me promène avec elle dans mon jardin, disait Madame, si j'entends plus son joli voix, je regarde à elle bien vite; j'ai peur que l'ange il se soit envolé. Oh! disait-elle encore, j'aime mes filles avec Mme S..., il leur donnera un peu de son beaucoup. Ils les lui livraient donc, et, par une inconcevable inconséquence, aimant mieux pour leurs enfants la mort que la religion catholique, tous deux les laissaient près d'elle et ne lui reprochaient jamais de les conduire à toutes nos cérémonies. Au reste, ils pouvaient être tranquilles, rien n'avancait.

M. S..., secondait les efforts de sa femme avec une admirable charité. Une simplicité paisible et joyeuse donnait à sa figure épanouie un charme qui faisait qu'on se trouvait bien

après de lui, même quand il ne parlait pas, ce qui lui arrivait souvent, parce qu'il s'exprimait difficilement en français. Humble et fervent chrétien, quand on ne savait pas son nom, on le désignait en disant: Cet Anglais que l'on voit souvent au bas de l'église à de riches genoux sur les dalles, où il prie bien longtemps. Il fallait le connaître beaucoup avant de s'apercevoir qu'à beaucoup d'excellentes qualités il joignait de l'esprit et de la science. Il avait cependant un terrible défaut, c'était celui d'aimer à changer sans cesse de pays. Aussi, lorsque, plus tard, il nous enleva sa femme pour la conduire en Amérique, nous l'accablâmes de reproches. Ne sachant comment se défendre, il nous disait, avec son rire franc et sa douceur ordinaire: Que voulez-vous? c'est la maladie Anglaise.

A continuer.

Des lettres de Rome, du 18 février, rapportent que l'assassin d'un soldat français du 53e régiment a été fusillé, le jour précédent, sur la Place du Peuple, sur sentence d'une cour martiale. Il y avait plus de 10,000 personnes présentes à l'exécution.—Un autre individu, qui avait tenté de tuer le Lieutenant Vessigny, a fait des déclarations, et cinq autres personnes ont été arrêtées en sus de celles qui étaient déjà inculpées. (Tablet.)

Depuis que nous avons écrit l'article ci-dessus, nous avons reçu nos journaux français et nous en extrayons les nouvelles suivantes:
SUDÈVE.—On écrit de Stockholm sur la situation religieuse de la Suède et de la Norvège:
« Vous savez que Mgr. Studach a fait un appel aux âmes pieuses de France qui voudraient lui venir en aide afin de bâtir une église à Christiania. La liberté religieuse est enfin accordée en Norvège, et les pauvres catholiques n'y ont pas même une modeste chapelle. Les offices religieux s'y font dans une pauvre chambre. Aussi Mgr. Studach vient-il d'adresser son appel à tous les catholiques des Deux-Mondes. Mais les temps sont si peu favorables qu'il faut avoir une aide forte en la Providence pour ne pas se décourager.
Déjà cependant Mgr. Studach a acheté l'emplacement de la future église catholique en Norvège. afin que les protestants qui aiment la pompe de nos augustes cérémonies puissent en jouir le plus tôt possible. Les Norvégiens protestants sont bien mieux disposés en notre faveur que les Suédois.
« D'ailleurs, les lois qui pesaient sur nous en Norvège y étant abrogées, il est essentiel de travailler à la conversion des habitants par tous les moyens possibles, et le premier de tous est l'érection d'une église où ils puissent venir entendre la doctrine catholique, dont ils n'ont pas la moindre idée. Ils croient, et leur catholicisme leur enseigne qu'ils appartiennent à la religion universelle; ils demandent de bonne foi s'il y a ailleurs des catholiques comme nous, s'imaginant qu'il n'y a dans le monde que les quelques centaines qui les voient en ce pays.
« Voilà ce que croit la masse de ce pauvre peuple; mais depuis onze ans qu'ils peuvent voir notre chapelle de Stockholm, qu'ils entendent nos sermons, ils les aiment; cela leur plaît, et si l'église était, nous petite, nous aurions plus d'admirateurs et par conséquent plus de conversions; car il s'en fait chaque année, malgré les tracasseries du clergé luthérien, qui a la foi pour lui, puisque l'Église est toujours sur quiconque se déclare catholique. Venitez donc vous intéresser et intéressez les hommes religieux à notre souscription.
PROSLYTISSME.—Les papiers catholiques d'Irlande sont remplis tous les jours, de plaintes amères concernant les uniques moyens employés, dans ce malheureux pays pour arracher la foi catholique à ses habitants affaiblis. On a recours à des retards cruels et même à des refus de distribuer aux pauvres leur part de la taxe qui doit les empêcher de mourir de faim. On expulse les fermiers des terres qu'ils cultivent pour leurs seigneurs; quand on voit les infortunés catholiques mendiant le pain ou les pommes de terre sans lesquelles ils vont mourir de faim, on leur propose l'apostasie pour condition des misérables secours qu'on leur donne. Ensuite, on se vante de conversions et de *Witnes*, ici, répète ces vanteries qui ne peuvent que couvrir de déshonneur leurs auteurs. Voici un trait, entraînant, qui fera juger de ces étranges conversions: nous choisissons au hasard dans le *Tablet*.
Dernièrement, un certain Thomas Lyne entra dans le sein de l'Église avec 41 autres personnes, à Dieppe dans le comté de Kerry. Tous firent publiquement et solennellement la déclaration suivante:
« Nous soussignés, pour échapper aux horreurs de la famine, ayant abandonné la sainte Église catholique, apostolique et romaine, quoique nous n'y avons jamais eu le moindre doute pour les vérités qu'elle enseigne, croyons devoir déclarer solennellement en présence de Dieu et de cette congrégation, puisque nous sommes revenus à la foi de nos pères, que si nous avons embrassé le protestantisme, ce n'a pas été par conviction mais plutôt pour nous soustraire, nous et nos familles, aux horreurs de la famine. Nous protestons aussi que nous avons toujours récité les prières que nous avons apprises pendant notre enfance; et quoique nous ayons assisté aux exercices du culte protestant, nous l'avons toujours fait par hypocrisie, et contrairement à nos consciences qui nous disaient que par cette assistance nous attirions sur nous la damnation.
Nous nous soumettons main tenant humblement à notre sainte Mère l'Église, et nous demandons avec instance le secours des prières de cette congrégation pour nous obtenir de Dieu, par l'entremise des mérites de notre Divin Rédempteur et par l'intercession de sa bienheureuse Mère la grâce d'un vrai repentir et de persévérer dans la ferme résolution de vivre et de mourir dans la foi de la Sainte Église catholique
(De l'Avenir.)
QUÉBEC, 16 février 1850.
M. le Directeur,
Dans un article de votre feuille du 12 du présent mois, en réponse au *Journal*, vous dites que c'était une rumeur assez accréditée que je dinais très souvent chez M. Chabot, le soir durant le cabale de l'élection, que je dirigeais en grande partie les batteries ministérielles et même que je visitais plusieurs citoyens à cet effet.
J'aurais bien quelque raison de me plaindre de ce que, sur un *on dit*, et sans prendre la peine d'en vérifier l'exactitude, il vous ait plu de traîner mon nom devant le public; mais je me borne à déclarer positivement, pour l'éducation de vos lecteurs, que je n'ai point diné très souvent M. Chabot, durant le cabale de l'élection; que, depuis plus d'un an je n'ai diné chez ce monsieur, qui est mon parent et mon ami, qu'une seule fois, le 12 janvier dernier, pour accompagner deux braves curés de campagne, ses amis et les miens, qui se trouvaient en ville ce jour là; que je ne me suis mêlé en aucune manière de son élection; que je n'ai aucunement dirigé en cette occasion, pas plus qu'en aucune autre, batteries ministérielles, et enfin que je n'ai visité aucun citoyen à cet effet.

En retour de cette déclaration, j'espère, monsieur le directeur, que vous n'aurez aucune objection à faire connaître à vos lecteurs le nom du véritable correspondant qui vous a transmis les ridicules renseignements qu'il vous a fait publier sur mon compte, et que vous le sommerez de vous faire publier de même les noms des citoyens que j'ai cherchés à influencer dans l'intérêt de l'élection de monsieur Chabot.
Pai, il me semble, quelque droit d'attendre cette satisfaction de votre impartialité.
Je vous prie de vouloir bien insérer ma présente réclamation dans votre plus prochaine feuille.
Pai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
C. F. CAZEAU, Proc.

A cette réclamation de M. CAZEAU, l'*Avenir* répond qu'il publie la lettre avec beaucoup de plaisir; mais quant au nom de l'auteur des informations, ce journal ajoute:
« M. CAZEAU nous demande de lui faire connaître le nom du correspondant qui nous a si mal informé à son égard. Nous devons lui faire remarquer que ce n'est pas au moyen de correspondance que nous en avons été informé, mais bien par des personnes qui se disaient en rapport avec le mouvement électoral de Québec, et que le fait était annoncé par plusieurs bouches, etc., etc. »

LECTURES DE BROWNSON.
A. BROWNSON, écrivain. Éditeur du *Brownson's Quarterly Review*, délivrent QUATRE LECTURES, dans la SALLE DES ODD FELLOWS, Grande rue St. Jacques, sur les sujets suivants:
1. L'ÉGLISE COMME FAIT HISTORIQUE.
2. LA VRAIE ET LA FAUSSE LIBERTÉ.
3. LE SOCIALISME.
4. LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.
La première lecture aura lieu JEUDI SOIR, le 4 avril, à huit heures.
Cartes: Pour le cours, 5s.; pour une fois, 1s.
3d. A vendre chez M. J. McCoy, marchand de livres, Grande rue St. Jacques; D. & J. SANDLER, No. 179, rue Notre-Dame.—1 avril.
Minerve

Sentences prononcées par la Cour Criminelle de Montréal le 30 mars 1850.
Julie Deschamps, larcin, 3 mois à l'emprisonnement et aux travaux forcés
Eliza Paré, larcin 6 mois do
Louis Potvin, do do do
Bernard Lynch, do do do
James Smith, do do do
Patrick Devlin, do do do
William Freeman, do do do
George Peoples, do do do
Mary E. Julliff, do do do
Sophie Harris, do do do
William Murray, do do do
Daniel Malone, do do do
Bridget Kane, do do do
Joseph Daigneau, vol de cheval, 1 an do
Daniel Donovan, do do do
Joseph Côté, do do do
Bridget Quinlan, larcin, 3 années au Pénitencier, [aire, do do do]

George Rice, do do do
James Speerman, do do do
James Macnamara, do do do
Francis Kelly, do do do
James Hall, do do do
Thos. Kneeshaw, do do do
Laurent Gagnon, do do do
Ambrose Fumelle, do do do
Joseph Brunelle, do do do
Méon St. Thomas, do do do
Onésime Durocher, do do do
Charles Charpentier, larcin, 7 ans do
Robert Brown, pour avoir été trouvé en possession d'un matériel pour fabriquer monnaie, 6 mois de prison.
Eliza Clarke, argent obtenu sous de faux prétextes, 3 années de pénitencier.
Peter Morrison, faux, 4 années de pénitencier.
Michael Coleman, rapt d'une fille âgée de moins de 16 ans, 3 années de pénitencier.
John Ingram condamné à mort pour meurtre, exécution le 3 mai prochain.

Extraits de Journaux.
RUMEUR.—Le *Courier* dit que l'hon. J. Sanfield McDonald sera fait assistant-commissaire des travaux publics, à la place de l'infortuné M. Wetenhall, et que le conseiller législatif M. Ross, de Belleville, sera nommé Solliciteur Général.
Depuis ce matin, le bruit court en ville que M. Chabot a résigné son siège dans le Cabinet et sa place de commissaire des travaux publics.
INCENDIE.—On nous informe qu'un déplorable incendie a eu lieu dimanche le 24 du courant pendant la messe à Lavaltrie. Le feu prit à la maison de M. Pierre Perrault, cultivateur du Point du Jour, elle fut en un instant réduite en cendre. Le feu originaire, pense-t-on, par la cheminée dans le grenier; lors qu'on s'en aperçut il était impossible de l'arrêter, il n'y avait alors que des enfants dans la maison, rien ne fut sauvé. La grange et l'étable de son frère et voisin subirent le même sort.
Ces messieurs jouissaient d'une honnête aisance, mais dans ces temps de grande pénurie ce coup imprévu les met dans une position très gênante, d'où ils ne pourront sortir que difficilement.
MONTÉNEU-CANADIEN.
INCENDIE.—Hier au soir, entre huit et neuf heures, le feu a consumé deux bâtiments en bois, dans la rue St-Gabriel, faubourg St-Jean. Sans les efforts des pompiers et de la compagnie des *Sapeurs*, l'incendie menaçait de s'étendre et de faire de grands ravages. Les incon-

diés arrivés depuis plusieurs semaines dans cette partie du quartier St-Jean, ne peuvent pas toujours s'attribuer au hasard, et on commence à avoir des soupçons sur l'origine de ces feux qui éclatent tous les dimanches au soir, et presque à la même heure chaque fois.

Vendredi soir de la semaine dernière, une maison et un hangar, sur le chemin de la Petite-Rivière, appartenant à M. Légaré, boucher, sont aussi devenus la proie des flammes. Ces bâtiments étaient inoccupés depuis quel que temps, et tout porte à croire que cet incendie est dû à la malveillance.
Canadien.

IMPORTATIONS DE 1849.—Valeur des marchandises britanniques ou étrangères exemptes de droits, importées en cette province pendant l'année finissant le 1 au 5 janvier 1850:
£ s. d.
Potasse et soude, 1377 2 9
Livres, 14556 4 7
Coton en laine, 1360 14 6
Espèces monnyées, 109,985 3 11
Animaux pour le gouvernement, 64 10 0
Dons, 228 8 9
Animaux pour l'amélioration des races, 248 8 7
Instruments aratoires, 60 8 6
Poisson, 71 7 10
Maïs, 574 6 0
Engrais, 777 9 4
Modèles, 125 13 7
Graines, 137 18 10
Effets appartenant à des immigrants, 7473 6 5
Arbres, 2006 7 2
Effets appartenant à des voyageurs, 12070 17 7
Marchandises venant du Royaume-Uni, 66 1 2
Blé, 10919 3 4
Autres marchandises, 2091 19 11
Articles non classés, 101,996 15 2
Total, £269,200 7 2

Valeur des marchandises payant droit, importées pendant la même année:
£ s. d.
Sucre, 125176 19 2
Melasse, 19535 6 8
Thé, 190531 9 6
Café, 17189 11 8
Tabac, 60401 13 7
Vins, 38388 17 10
Autres liqueurs, 44490 6 10
Sel, 28885 15 6
Épices et fruits, 27856 9 11
Produits agricoles, etc., 27691 13 4
Cuir, 11351 10 8
Huiles, 679317 16 3
Articles non énumérés, 1408525 10 3
Marchandises payant droit, £2733369 4 7
Do exemptes de droit, 269200 7 9
Grand total, £3,002,599 12 4

Le revenu brut des douanes, perçu pendant l'année 1849, s'est élevé à £450,511 1s 7d. celui de l'année 1848 ne s'était élevé qu'à £334,029 9s. 9d. Il y a donc eu en 1849 une augmentation sur l'année précédente de £116,481 12s 10d, ou près de 35 pour cent. L'augmentation dans la consommation d'articles tels que les suivants, prouve celle de l'aisance générale parmi les consommateurs, et est la meilleure réponse aux cris de "ruine" et de "dépeuplement" que M. M. les annexionistes ont fait retentir pendant cette année:
1848 1849
Sucre, quintaux, 90,955 103,689
Méasse, quintaux, 36,602 55,212
Thé, livres, 2,259,294 3,076,528
Café, quintaux, 8,889 9,232
Tabac, livres, 1,840,130 2,898,330
Vins, gallons, 141,376 227,833
Autres liqueurs, gallons, 330,940 372,983
Canadien.

Nouvelles et Faits Divers.
Patrick Fife, jeune commis au service de M. Bryce et McMurich's à Kingston, étant tombé de la hauteur de trois étages dans une trappe extérieure, est mort sur le coup.
—La *Gazette du Canada* annonce l'érection dans le comté du Saguenay d'un nouveau township appelé "Township de Latérière."
EMIGRATION.—On lit dans le *Tablet*:
Le *Waterford Mail* dit: Le flot de l'émigration commence à partir de nos rivages. Les vaisseaux à vapeur de Liverpool qui laissent nos quais vendent maintenant un grand nombre de fermiers respectables et d'une apparence aisée, qui s'en vont avec leurs familles vers l'Amérique, où ils espèrent réaliser quelque bien être pour eux-mêmes et pour leurs enfants.
—Des lettres de Syra, du 9, disent que plus de 1,000 vaisseaux ont été saisis et confisqués dans les différents ports de la Grèce. Le commerce maritime a beaucoup souffert, et si le blocus anglais continue longtemps, peu échapperont à une banqueroute.
—La population actuelle des Isles Sandwich est de 80,644 âmes, dont 78,854 natifs, et 1,787 étrangers.
—La Compagnie des Indes Orientales a souscrit un somme de £500 pour la grande exposition de 1851.
—La Législature du Wisconsin a demandé au Congrès d'obtenir pour les États-Unis le commerce et l'usage de la navigation libre du St. Laurent.
—Le *Jewish Chronicle* dit que les chrétiens et les Juifs d'Angleterre se rapprochent les uns des autres plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à cette époque, pour l'échange des journaux.

—Les 33 membres du Sénat de New-York sont: 9 agriculteurs, 1 éditeur, 10 avocats, 4 manufacturiers, 4 marchands, 2 médecins, 1 monteur, et 1 gentil-homme.
—Il y a peu de semaine, la chambre Médicale de l'Université de New-York a accordé les degrés à 111 médecins, et le Collège Médical de Jefferson à Philadelphie a rejeté 211 aspirants—nombre de désappointés plus considérable que n'en a jamais fait aucune institution médicale en une seule année.
Vienna, 2 janvier.—On écrit à la *Gazette de Breslau*:
« On assure que l'Autriche et la Russie se propose d'envoyer une flotte dans la mer de l'Archipel. La solution de la question grecque dépendrait alors de l'attitude de la France. Si elle se rangeait du côté des deux puissances orientales, il n'est pas probable que l'Angleterre osât seule entreprendre la lutte.
« La question hongroise paraît être entrée dans une nouvelle voie. La Hongrie rachète son intégrité par le sacrifice de la liberté constitutionnelle qu'on lui avait promise. Le vieux parti conservateur hongrois, dont les chefs ont été appelés à Vienne, paraît avoir enporté sur les centralistes. Toutes les anciennes institutions dont le rétablissement est possible doivent être rétablies pour faire contrepoids aux institutions modernes et libérales des pays occidentaux de la monarchie.
« Ce système est fortement appuyé par la Russie, qui voit avec plaisir ses frontières couvertes par des pays organisés aristocratiquement. Les conservateurs magyars se flattent de leur côté de sauver ainsi pour de meilleurs temps le magyarisme et l'intégrité de la Hongrie. »

EXTRAIT D'UNE LETTRE PRIVÉE.
San Francisco le 31 janvier 1850.
« Vous apprendrez sans doute avec plaisir que M. M. Bonacina, Octave Rochon et le Dr. Larocque sont arrivés ici il y a 7 à 8 jours. Ils sont tous trois repartis pour aller à Pueblo Van Jose, ville capitale de la Californie. M. Rochon a été obligé de payer \$400, à Panama, pour un billet de \$150, pour son passage de cette place à San Francisco. M. Bonacina a été plus heureux, mais il a eu aussi \$300, à payer pour un même billet. Le prix des passages dans les voliers est de \$100 à \$200, suivant le nombre de passagers à Panama. Il faut ici des hommes forts, robustes et capables de travailler aux mines ou bien des personnes engagées dans le commerce. »
... l'Avenir

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 16 mars 1850.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir:
Louis Marchand, Ecuyer, pour être un des Commissaires du Havre de Montréal, de la place et lieu de Charles S. Rozier, Ecuyer, qui a résigné.
Edward Thurber, Ecuyer, pour être Régistrateur du deuxième district d'Enregistrement du comté de Mégantic.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 16 mars 1850.
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général associer Hugh McAdam, de New Glasgow, et Isaac Bissonnette, de Blairfinnie, Ecuyers, dans la Commission de la Paix pour le District de Montréal.
Et de plus démettre Joseph A. Labadie, de Montréal, et John Steell, de Napierville, Ecuyers, de la Commission de la paix pour le dit District. Il a en outre plu à Son Excellence de nommer les Messieurs suivants pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, sous l'Acte 7, Vict. Cap. 19 savoir:
Pour la Paroisse de St. Antoine de Lavaltrie; Messieurs Jean Baptiste Héto, fils, Jean Baptiste Hercule Roy et Agapito Douairs Bondy.
(Ancienne Commission révoquée.)
Pour la Paroisse du St. Esprit; Messieurs Narcisse Tellier dit Lafortune, Louis Jeannot dit Lachapelle, Louis Nivard Norbert Chamberland et Louis Guyon dit Lemoine. [Ancienne Commission révoquée.]
Pour la Paroisse de St. Hugues; Messieurs Timothée Brodeur, Jean Baptiste Desrosiers et Louis Girard. [Ancienne Commission révoquée.]

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,
Toronto, 15 mars 1850.
ORDRE GÉNÉRAL:
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général démettre les Officiers suivants du service de la Milice de cette Province, savoir:
RÉGIMENT DE MONTREAL.
Cinquième Bataillon.
Capitaine John Mathewson, William Murray, William Footner, — Lieutenant John Hilton, Thomas McGrath, — Enseigne John Ostell, Henry Mulholland, George Elsdale Molson.
RÉGIMENT DE SHERBROOKE.
Premier Bataillon.
Capitaine William Farwell, William Walker, John Gainsby, Joseph E. Warrar. — Lieutenant William Flung, W. H. Beckett, J. S. Walton, D. W. Paige, — Enseigne David P. Spafford, Hiram O. Hitchcock, Charles Pennoyer, Nelson Bartlett.
RÉGIMENT DE HUNTINGDON.
Troisième Bataillon.
Enseigne John Steell.
Mémorandum No. 1.—La nomination de l'Assistant Chirurgien W. H. Maynard dans le Régiment des deux montagnés qui n'a paru dans l'Ordre Général du 25 Janvier dernier n'a pas eu lieu.
Mémorandum No. 2.—La résignation du Capitaine Joseph A. Labadie, du huitième bataillon du Régiment de Montréal de Milice est acceptée.
Par ordre, A. DE SALABERY, Lt. Col. Député Adj. Gén. de Milice.

MARCHÉ BONSECOURS.
Jeudi, 14 Mars 1850.
PRIX DES DENRÉES.
Blé par minot, 4 6 5 0
Avoine par minot, 1 3 1 4
Orge do do, 2 2 2 3
Pois do do, 2 3 2 9
Sarrasin do do, 1 6 1 8
Seigle do do, 2 0 2 2
Graine de Lin par minot, 4 0 5 3
Patates do do, 1 3 1 8
Fèves d'Amérique par minot, 4 0 5 0
do do Canada do do, 6 0 6 8
Miel par livre, 0 4 0 5
Beuf do do, 0 2 0 5
Mouton par quartier, 1 6 5 0
Agneau do do, 1 0 2 6
Veau do do, 2 6 10 0
Lard par livre, 0 3 0 4
Beurre frais par livre, 0 9 10 10
do salé do do, 0 6 0 7
Fromage do do, 0 4 0 5
Saindoux do do, 0 6 0 6
Sucre d'Étable do do, 0 4 0 4
Œufs par douz, 0 0 0 9
Dindes (vieux) par couple, 0 0 7 6
Dindes (jeunes) do do, 3 9 5 0
Oies do do, 4 0 5 0
Canards do do, 1 8 2 6
Poules do do, 2 0 2 6
Poullets do do, 1 3 2 0
Piedrix do do, 0 0 0 0
Pigeons, do do, 0 7 0 100
Pommes par quart, 10 0 20 0
Oignons par minot, 4 0 5 0
Farine par quintal, 9 0 9 6
do d'Avoine do do, 7 0 8 0
Beauf par 100 livres, 17 6 25 0
Lard frais, do do, 22 6 27 6

DÉCÈS.
Le 10 du courant, à Arichat, Cap-Breton, M. Jean-Baptiste Maranda, missionnaire du lieu, à l'âge de 47 ans, après une maladie de quelques jours. M. Maranda appartenait au diocèse de Québec et était en 1835, en 6 du Châteaueu, Richer, qu'il laissa pour aller se consacrer au service des Académiciens d'Arichat. Un journal anglais de la Nouvelle-Écosse fait un grand éloge de ce digne prêtre, qui par sa vie exemplaire et sa charité, s'était acquis l'estime de toutes les classes de la société. Ce M. avait dans le diocèse beaucoup d'amis que la nouvelle de sa mort affligent sensiblement. Il appartenait à la société des trois messes. — Communiqué.
En cette ville, le 28 ult., M. James Connell, ancien et respectable marchand de Montréal, à l'âge de 72 ans.
—Le 22 ult., M. Marc Poulin, meublier, âgé de 83 ans, après une courte maladie.
—A St. Eustache, le 13 ult., M. Gabriel Lefebvre, ancien capitaine de milice, âgé de 75 ans, après une courte maladie de cinq jours.
Au même lieu, le 28 ult., à l'âge de 3 ans et 10 mois, du typhus, Emery, fils de M. Félix Paquin, cultivateur.
A St. François de Sales, le 23 ult., âgé de 41 ans, M. Pierre Piché, instituteur et chantre de cette paroisse. Il laisse une veuve et sept enfants.
A Caldwell's Manor, dernièrement, le Capt. Alex. McPhee, âgé de 62 ans.
A Roses Point, N.-Y., le 26, M. N. Grace, ci-devant de Montréal, âgé de 32 ans.
Au Cap-Santé, le 21 ult. Dame Pélagie Dubuc, épouse de Jean-Baptiste Savard, Ecuyer, ci-devant Député-Grand-Voyer du comté de Portneuf.
A St. François, Rivière du Sud, le 8 février, Dame Marie-Agathe Desroismaisons, veuve de feu M. Simon Paré, à l'âge de 81 ans et 4 mois.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.
CAPITAL, £500,000 STERLING.
GOUVERNEUR:
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.
BUREAU PRINCIPAL:
EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.
CANADA.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.
DIRECTEURS.
L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.
GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,
Avisseur Médical.
JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER,
Directeur.
LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.
LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.
Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la surte.
LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.
PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui voudront profiter de l'assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.
Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies tous les avantages d'une compagnie locale, combinés avec les avantages d'un Capital considérable et assuré.
On obtiendra toutes les informations nécessaires en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent de la Compagnie.
A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

NATIONAL LOAN FUND ASSURANCE SOCIETY.
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
 DE
 LONDRES.
 CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.
 BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
BUREAU LOCAL
 BENJ. HOLMES, ECR. PRÉSIDENT.
 A. LAROCQUE, ECR. | W. R. FABRE, ECR.
 H. L. ROUTH, ECR. | E. LUNX, ECR.
 MEDECINS CONSULTANS.
 F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
 H. PELTIER, ECR., M. D.
 F. R. STARR, ECR. AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance sont réduits que la sûreté des assurances et de la société et peuvent payer.
 Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :
 1. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. — Ces billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.
 2. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.
 3. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans la prime annuelle, soit en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de là tous les ans.
 4. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que si l'assuré ne s'est pas présenté au paiement s'en suit pendant les quatre jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.
 5. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émancipées de suite.
 Le bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.
 On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans s'écarter de sa règle.
 On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE.
 F. CAMPION,
 Agent pour la ville.
 Montréal, 12 Mars 1850.

CURRICULUM LATINUM
 AD USUM JUVENUTIS.
 LES Soussigné vient de publier, sous ce titre, deux volumes en cinq tomes et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :
 Extraits de Cornelius Nepos.
 Les 3a et de livres de Quinte Curce.
 Quatre livres des Commentaires de César.
 Cicéron sur la Félicité.
 Cicéron sur l'Amitié.
 Vie d'Agrippa, par Tacite.
 Prix 6s. 3d.
 Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
 Le volume de Poésie contient :
 Les 3 premiers livres de l'Enéide.
 Les Géorgiques de Virgile.
 Les Odes d'Horace.
 Les Fastes d'Ovide.
 Prix 5s. 6d.
 Les deux volumes se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
 ARMOUR et RAMSAY.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
 D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

COUR DU BANC DE LA REINE.	JANV.	FÉVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOÛT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour } Québec.....	7-18							1-12				
L'Appel... } Montréal.....			1-12							1-12		
Comme Cour } Québec.....	20-						14-					
Criminelle. } Trois-Riv... } 2-			11-							11-		
} Sherbrooke... } 12-										1-		
COURS SUPÉRIEURE. (a)												
Québec et Montréal.....				1-20						1-20		
Trois-Rivières.....			12-25								1-14	
Sherbrooke.....							16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b)												
Québec } Rimouski.....	19-25				19-25					19-25		
} Kamouraska... } 1-10										1-10		
} St. Thomas... } 13-22										13-22		
District de } Leeds.....	16-25				19-25					20-29		
Québec. } Beauce.....			1-10				1-10				1-10	
} Lotbinière... } 13-22							13-22				13-22	
} Portneuf..... } 7-16					7-16						7-16	
} Saguenay... } 1-10							1-10				1-10	
} Chicoutimi } Montréal } 21-30					21-30					21-30		
} Berthier..... } 1-10							1-10				1-10	
} L'Assomption } 12-21							12-21				12-21	
} Terrebonne... } 7-16					7-16					7-16		
} Deux-Montg... } 20-29					20-29					20-29		
District de } Ottawa.....							1-10				1-10	
Montréal. } Vaudreuil... } 12-21							12-21				12-21	
} Beauharnais... } 10-19					10-19					10-19		
} St. Jean..... } 21-30					21-30					21-30		
} Missisquoi... } 10-19					10-19					10-19		
} St. Hyacinthe. } 21-30					21-30					21-30		
} Richelieu.... } 1-10					1-10					1-10		
District des } Trois-Rivières } 1-10					1-10					1-10		
} Trois-Rivières } 15-24					15-24					15-24		
District de } Sherbrooke... } 10-19							10-19				10-19	
} Tichmond... } 1-10					1-10					1-10		
District de } François... } 15-24					15-24					15-24		
} Stanstead... } 1-10					1-10					1-10		

La Cour du Banc de la Reine. — Un Juge-en-chef et trois Juges puisés. — La Cour Supérieure. — Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés. — La Cour de Circuit. — Neuf Juges.
 (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et de des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc.
 (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.
 La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.
 La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.
 La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.
 La Cour de Circuit, de Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques de mai, de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.
 Messieurs les Syndics de la nouvelle Église de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Église de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.
 Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Église, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné, St. Césaire, 5 Mars 1850.
 L. TERCOR, P.TRE.

Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent : Epices. Fleur de muscade, gingembre, muscade, macaroni, noix, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes — payant 25 pour cent — Cordons, 3s par gal et 25 par c. Eau de vie 2s par gal et 25 par c. Genièvre, 2s par gal, E-guon, 3s par gal et 35 par c. vin, 1s 6d par gal et 25 par c. vin en bouteille, 4s par gal et 25 par c. — payant 20 pour cent : Animaux de toutes sortes, bœuf, fromage — Flour, houblon, jambon, harl, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre] — payant 12 1/2 pour cent : Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardoux, bijouterie, chaînes, chandelles, chocolat, café, cacao, café vert 4s 8d par gal et 12 1/2 par c. de rotin, de coton, manu, coutellerie, cuir, cartes à jouer, colle forte, crin, etc., etc. caoutchouc, cire, drogues esp. thérbentina, éponges, encens, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle, farine, foin, ferromerie, ferblanc, graisses de toutes sortes, harnais, homards, huîtres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quingal et 2 1/2 par c. meuble, meuble de ménage, ombres, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre raffiné ou candi 14s par gal et 12 1/2 par c. sucre 9s do sirops, seaux, sel 1s par minot et 12 1/2 par c. saucos, soies, sangues, toutes, tabac en poudre 1d par lb et 12 1/2 par c. tabac non manufacturé 1d par do thé 1d par do. venis, végétaux, volailles, vitres, whisky à preuve 3d par gal et do. zine, — ayant 2 1/2 pour cent ancre, acier et castille, articles pour teintures, billots à scier, cables, charbon et coke, fer en har, fer en feuille, graisse, gou Iron, huile d'olive, etc.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
 Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.
 M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.
 Z. CHAPELLEAU.
 Montréal, 2 mai 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SEUL LA
VIE DU CANADA.
 (Canada Life Assurance Company.)
 INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL — £50,000.
 BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
 HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.
 JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.
 Et Dix-huit Directeurs.
 THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
 Bureau, Local, Montréal.
 L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT.
 JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.
 Directeurs.
 WILLIAM WORKMAN, ECR.
 WILLIAM LYMAN, ECR.
 G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.
 HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
 Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
 Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quercy.—L'Hon. W. WELCH, ECR., L'Évêque de Montréal.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE CANADA.
 Sorel.—R. Barrow, ECR. Bellevue.—T. Galt, ECR.
 St. André.—Frank Far- St. Hyacinthe.—Boucher de
 ish, ECR. la Baye, ECR.
 St. John.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Ro-
 ECR. bertson, ECR.
 Huntingdon.—R. B. St- Hochelaga.—George Ham-
 onville, ECR. ilton, ECR.
 Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.
 Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Rentes de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.
 En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, si l'on veut en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances. Des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur de s'individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.
 Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

AGE A ATTENDRE.

Age au décès.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16 2
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 1
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 11 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
 Montréal, le 5 Mars 1850.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.
 Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.
 Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Ecoles, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.
 P. E. PICAULT.
 Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.
 Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Ecoles et Chapelles, etc.
 Montréal, 23 Octobre 1849.

ARCHITECTURE.
 CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.
 Toronto, 22 février, 1850.
MONTANT DES BONS PROVINCIAUX
 payables à 12 Mois de date, avec intérêt à six pour cent.
 Précédemment émis. £630,820 0 0
 Émis pendant la semaine finissant ce jour. 3,090 0 0
 Total émis. £633,910 0 0

Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848. £438,097 10 0
 A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. £438,097 10 0 492,457 10 0

Actuellement en circulation. £111,452 10 0
 (Signé) E. P. TACHE, Receveur-général.

Certifié (Signé) JOS. CARY, Député Inspecteur-général.

ATTENTION !!
 On imprime à ce Bureau : Adresses, Billettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires et de toutes façons : S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Église. Montréal, 21 septembre 1849.

Collège de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.
 Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier.
 Bytown, 4 septembre 1849.

NOTICE SUR L'EXNUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE ROUELLE, (DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISES, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.
 A vendre à ce Bureau Montréal, 28 décembre, 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUE, P.TRE.

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.
 Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
 J.-Bte. ROLLAND.
 Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,
 A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.
 Neufaine pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.
 Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduit de l'Italien, d'après la dernière Édition de Rome.
 PRIX: Un Ecu la Douzaine.
 Montréal, 14 décembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850.
 A vendre chez L. R. FABRE et Cie. St. Vincent, No. 3. 16 nov 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.
 Les avances libérales qu'il a reçues des précédentes maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.
 Jn. Roy.
 Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.
 A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.
 A PARTIR de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.
 Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.
 Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :
 Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
 Do do do do in-12
 Do do do do in-18
 Do des Ecoles chrétiennes in-12
 Gymnase moral. in-12
 Bibliothèque pieuse, formés in-12, grand in-32, et in-36
 Do des petits enfants in-32
 Do des enfants pieux. in-32
 Do de l'éducation chrétienne, in-18
 Do Morale et Libéraire, in-12
 Do Instructive et amusante, in-18
 Do Catholique de Lille, in-18
 Etc., etc., etc.

Aussi : Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec rubriques ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.
 LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.
 E. R. FABRE et Cie.
 Rue St. Vincent, No. 3, }
 21 mai 1849. }

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant